

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 13 OCTOBRE 2014

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, il est 19 heures et le Conseil Municipal va pouvoir se réunir. Je remercie comme toujours la Presse ainsi que les personnes qui viennent assister à nos travaux. J'indique aussi aux techniciens que je les remercie d'être là et qu'ils vont, bien sûr, garder le silence.

Nous allons ouvrir la séance avec l'appel des adjoints et conseillers municipaux. C'est Géraldine BUTI, la benjamine, qui va faire l'appel.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN (*à partir de 19 h 50*), Catherine FOURMENT (*à partir de 19h06*), Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marilyn KERAUDY, Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX
Jean-Marie PASCAL par Maryse RODDE
Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons donc dûment nous réunir. C'est un vrai plaisir de vous retrouver tous au sein de ce Conseil. Nous allons maintenant désigner un secrétaire de séance et, évidemment, je ne résiste pas à lui donner ce pouvoir puisqu'elle a demandé à être candidate. Il s'agit bien sûr de Madame la première Adjointe, Maryse RODDE, qui s'est proposée, de retour de congés, en pleine forme. Elle a beaucoup insisté. Y a-t-il un autre candidat ? Pas d'autre candidat. Madame RODDE sera donc la secrétaire de séance.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2014

Monsieur le MAIRE.- Nous étions en retard et je m'en excuse. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité, voilà une chose de faite.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2014

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons donc passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer les délibérations, mais, avant cela, j'ai une demande particulière de Madame BUTI qui a proposé une question supplémentaire et je dois vous demander votre autorisation pour la mettre à l'ordre du jour – je sais que les services connaissent ma position et je n'aime pas trop cela. Il s'agit d'un rapport sur l'APPAT (Association de Pêche et de Protection du milieu Aquatique de la Touloubre) qui est, comme chacun le sait, une association de développement de la pêche de loisir sur le lac de Saint-Suspi. L'association va nous remettre des poissons – est-ce bien cela ? – pour l'école de pêche. Il s'agit d'une subvention que nous avons oubliée. Sur cette partie, êtes-vous d'accord pour la mettre à l'ordre du jour ? – Assentiment de l'ensemble des élus- Merci à tous.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 – Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : **Monsieur le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Comme vous avez pu le lire avec beaucoup d'attention, il n'y a eu que peu de changements. Ici, dans cette commune, il n'y a pas de limitation du temps de parole, chacun s'exprime avec courtoisie et bonheur, défendant ses positions. Vous l'avez tous lu. Y a-t-il des commentaires particuliers ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE :

POUR : 33

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2 – Désignation de représentants de la Commune pour siéger au sein du Comité Consultatif du Massif de Sulauze

Rapporteur : **Madame Géraldine BUTI**

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci bien. C'est quelque chose d'important pour tout ce qui concerne le développement durable et l'environnement. La proposition que nous faisons, puisque nous avons un siège, est la candidature d'Olivier JULIEN et en suppléant, de Madame Géraldine BUTI. Je vous propose une chose : soit nous passons au vote – tout est prêt pour le faire à bulletin secret –, soit nous le faisons à main levée.

M. Marc THOMAS.- J'avais proposé ma candidature.

Monsieur le MAIRE.- C'est autre chose, mais on peut voter à main levée en maintenant votre candidature.

M. Marc THOMAS.- Très bien.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons donc deux candidatures : Monsieur Olivier JULIEN et Monsieur Marc THOMAS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Pour la candidature de Monsieur Marc THOMAS, qui est pour ? Pour la candidature de Monsieur Olivier JULIEN, qui est pour ? Le reste. Abstention de Madame KERAUDY.

Nombre de votants----- 33 voix

Abstention----- 1 voix

Ont obtenu chacun :

Mme Géraldine BUTI----- 27 voix

M. Olivier JULIEN----- 27 voix

M. Marc THOMAS----- 5 voix

Monsieur Olivier JULIEN est désigné comme représentant titulaire de la Commune au Comité Consultatif du Massif de Sulauze.

Madame Géraldine BUTI est désignée comme suppléante de Monsieur Olivier JULIEN au Comité Consultatif du Massif de Sulauze.

N° 3 – Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein du Comité de Nappe

Madame Catherine FOURMENT rejoint la séance à 19 heures 06.

Rapporteur : **Madame Géraldine BUTI**

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

M. Hervé REBOUL.- Je suis candidat.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que l'on continue à voter à main levée ? Êtes-vous tous d'accord ? La majorité propose la candidature de Madame BUTI et il y a la candidature de Monsieur REBOUL.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Nous pouvons donc passer au vote. Qui est pour la candidature de Monsieur REBOUL ? Qui est pour la candidature de Madame BUTI ? Le reste, moins une abstention de Madame KERAUDY. Je vous remercie. Bon courage, Madame BUTI.

Nombre de votants----- 34 voix

Abstention----- 1 voix

Ont obtenu chacun :

Mme Géraldine BUTI----- 28 voix

M. Hervé REBOUL----- 5 voix

Madame Géraldine BUTI est désignée comme représentante de la Commune au sein du Comité de Nappe.

Monsieur le MAIRE.- Fadela AOUMMEUR étant absente, c'est Christian PEYRO qui lira le rapport. Je salue l'arrivée de Madame Catherine FOURMENT qui sera notée comme étant arrivée en retard.

**N° 4 – Donation à la Commune par l'Office du Tourisme d'une partie de l'ouvrage
« Destination Miramas »**

Rapporteur : **Monsieur Christian PEYRO**

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Rien ne se perd, tout se gagne. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- *Montrant un livre à l'Assemblée.* Cela concerne-t-il bien cet ouvrage ?

Monsieur le MAIRE.- Oui.

Mme Maryline KERAUDY.- Cette revue - qui avait d'ailleurs été très bien faite et faisait la promotion de notre ville - n'a vraisemblablement pas obtenu le succès requis. Notre ville, il faut la faire connaître en dehors de Miramas. C'est une simple question, mais cela a-t-il été proposé ? Qu'a-t-il été mis en place pour promouvoir et distribuer ce livre ? A-t-il été proposé à d'autres offices de tourisme ou à d'autres bibliothèques pour qu'il soit consulté ? Peut-on avoir des précisions sur ce qui a été fait ?

Monsieur le MAIRE.- En ce qui concerne la sortie de l'ouvrage, il a été remis à un certain nombre d'institutions. Je crois que le premier destinataire était le Sous-Préfet de l'Etat qui a une très belle bibliothèque où tout le monde passe. Ensuite, il y a eu d'autres choses envoyées, notamment à tous nos partenaires financiers. Sur le reste, pour l'instant, on fait cela pour des questions comptables. On récupère, à la Ville, ce qui reste et n'a pas été vendu. Ensuite, on regardera quoi faire je retiens votre proposition de le mettre dans des bibliothèques, pourquoi pas.

Je cherchais Laëtitia, puisqu'elle est à l'origine du projet.

Mme Laëtitia DEFFOBIS.- Pour rappel, ce livre a été réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion par des demandeurs d'emploi participant à ce chantier et accompagnés dans le cadre de la réalisation de ce livre. Ce sont 24 personnes miramasséennes qui ont contribué à la réalisation de ce livre. C'était le premier livre, depuis, deux autres ont été réalisés. Ce livre est sorti dans le cadre de la Fête du train et, à ce moment-là, on a eu beaucoup de demandes de personnes souhaitant l'acheter, d'où le fait

de le mettre en vente et de le mettre en vente à l'Office du Tourisme. Sauf que, le temps que nous le cédiions à l'Office du Tourisme, puisqu'il nous appartenait dans le cadre du chantier d'insertion, les gens, pour x raisons, ne sont pas retournés l'acheter.

On récupère donc ces livres et c'est aussi de cette manière que l'on fonctionnera pour les autres. On a conservé la totalité des 1 000 exemplaires prévus dans le cadre de ce chantier d'insertion et, effectivement, on les redistribue à ceux qui ont contribué à la réalisation du livre, d'une part, et aux partenaires financiers, d'autre part. Ensuite, l'idée est effectivement – c'est l'objet de ces livres – de faire connaître la Ville. On les diffuse donc auprès de différentes structures, auprès des médiathèques évidemment,...

Monsieur le MAIRE.- Auprès des collèges et des lycées.

Mme Laëtitia DEFFOBIS.-... auprès des bibliothèques des collèges et écoles. On essaie de les distribuer, mais, pour le coup, gratuitement, ce qui a été le cas du deuxième ouvrage qui portait sur des parcours et des ballades touristiques sur la Ville et que nous avons diffusé largement au-delà de la Ville.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci pour la question et merci pour la réponse.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 5 – Mise à disposition, à titre gratuit, de moyens pour les élections politiques de 2015.

Rapporteur : **Madame Nathalie PISANO**

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pour une première, c'était une première, Madame PISANO, vous vous en êtes très bien sortie. Comme d'habitude, on fait cela pour permettre à chaque candidat de pouvoir se réunir dans la salle de son choix. Essayer de faire la demande au moins une semaine avant, parce que les salles sont prises longtemps à

l'avance par les Miramasséens. Vous avez le règlement. Y a-t-il des questions particulières ?
Les salles sont mises à disposition à titre gratuit pendant les campagnes, n'est-ce pas ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix
Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORT

N° 6 - Approbation de la carte scolaire

Rapporteur : **Madame Maryse RODDE**

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Les dérogations, je le dis bien, c'est la Commission de dérogation, composée d'instituteurs, de parents d'élèves et des services de la Ville et du Rectorat...

Mme Maryse RODDE.- Et de l'Inspection Académique.

Monsieur le MAIRE.-... qui se réunit selon un calendrier et qui les gère.

Mme Maryse RODDE.- En fait, c'est quelque chose qui est proposé chaque année et qui attribue, en fonction de l'implantation sur la Ville, une école.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix
Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 7 – Avis du Conseil Municipal sur les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré arrêtées par l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour la rentrée 2014

Rapporteur : **Madame Maryse RODDE**

Mme Maryse RODDE.- Il s'agit de deux ouvertures de classes que nous avons eues cette année : une ouverture de la septième classe à l'école élémentaire Jean Giono et une septième classe à l'école primaire Marcel Gresset. En tout, en six ans, c'est la neuvième classe que nous ouvrons.

Madame Maryse RODDE procède à la lecture de la conclusion du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont de bonnes nouvelles. On s'aime à Miramas, puisque, manifestement, on a plus d'enfants. C'est un critère de bonheur, tout de même, d'avoir des enfants. Ceux qui disent que l'on ne s'aime pas à Miramas se trompent et il n'y en a aucun autour de la table.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Ou on aime les « allocs' ».

Réactions dans la salle.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai rien entendu. Avez-vous des questions ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 8 - Conseil Municipal des Jeunes – Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ)

Rapporteur : **Monsieur Gaëtan FERNANDEZ**

Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Ce n'est que le début d'une grande réforme sur la politique jeunesse. Nous le faisons chaque année et cela porte ses fruits. Nous pouvons passer au vote s'il n'y a pas de question. Oui, Madame KERAUDY.

Mme Maryline KERAUDY.- Ce Conseil des Jeunes existait déjà sous le dernier mandat. Est-ce que les actions pourraient nous être précisées de façon un petit peu plus détaillée, ce qui a été mis en place, conduit et réalisé ? Quelles sont les personnes qui « drivent » ces jeunes ? Ceci de façon à justifier de la subvention.

Monsieur le MAIRE.- Sur cette question, peut-être que je peux aider Gaëtan FERNANDEZ. Cela fait maintenant trois ans et la première année, ils avaient travaillé – c'est aussi un atelier de citoyenneté où ils apprennent – sur les règles, les règlements et l'organisation de leur propre conseil. Ensuite, il s'agissait de projets qu'ils nous ont soumis, puisque l'idée était de savoir quels étaient les projets qu'ils souhaitaient. De façon très pragmatique, si mes souvenirs sont bons, un projet concernait un abribus qui n'était pas couvert et posait de gros problèmes aux écoliers. Ils avaient demandé à ce que la Commune fasse ce travail ; ce fût fait. Le deuxième projet était le *Skate Park* sur lequel ils souhaitaient faire une fresque, qui a été faite aussi.

J'espère bien qu'au-delà de projets de ce type, ils vont nous proposer d'autres choses et ce sera le choix de cette année que de les emmener aussi vers des programmations différentes.

M. Gaëtan FERNANDEZ.- Pour compléter ce qui vient d'être dit, il y a en ce moment une grande réflexion sur la question de la politique de la jeunesse sur la Ville, vous l'avez vu. On essaye de faire quelque chose de cohérent et global sur la Ville, et la question du Conseil Municipal de la jeunesse sera posée. On est en train de réfléchir et, d'abord, de faire un état des lieux de ce qui a été fait, de la manière dont cela a été monté, pour travailler avec ces nouveaux jeunes conseillers à la mise en œuvre de deux ou trois projets dans l'année.

On suivra cela de façon régulière avec l'ADEJ, moi-même y compris, parce que l'on a vraiment envie de travailler à des ateliers de citoyenneté pour l'ensemble de ces jeunes. On est en train d'essayer de refondre cela et d'aller un peu plus haut, à un niveau un peu supérieur par rapport au Conseil Municipal de la jeunesse. Il faut savoir que l'on a à faire à des jeunes et que les jeunes, vous le savez, c'est en dent de scie. C'est donc bien de l'écrire sur le papier, mais c'est moins aisé de le mettre en œuvre. Il faut donc aussi voir ce travail-là.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 9 - Convention de partenariat, à titre gratuit, entre le SAN Ouest Provence et la commune de Miramas pour la mise en place et la coordination du dispositif « Coup de Pouce Clé » au sein des écoles primaires de la Commune

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Mme Martine ARFI.- Je voudrais simplement ajouter une petite information. Sur la commune de Miramas, 70 élèves de CP seront concernés cette année. Ils seront répartis dans les 10 écoles de la Ville, soit 14 clubs (écoles Gérard Philippe, La Carraire, Jean Moulin, Chantegrive, Jules Ferry, Marcel Gresset, Vincent Van Gogh, Paul Cézanne, Jean Giono et la Maille). Je vous rappelle que nous avons 5 à 6 enfants par club et ils sont suivis par une animatrice.

Ce sont les enseignants qui repèrent les élèves fragiles en lecture. Le « Coup de Pouce Clé » démarera après les vacances de Toussaint, du 3 novembre 2014 au 12 juin 2015. En tout, il y a quatre séances par semaine par enfant, soit 101 séances à la fin de l'année scolaire pour chaque enfant et chaque séance fait 1 heure 30. Je voulais vous le dire pour que vous sachiez à quoi correspond le « Coup de Pouce Clé ».

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup pour cette présentation et ces précisions, Madame ARFI. Vous proposez donc au Conseil Municipal de voter.

Mme Martine ARFI.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N° 10 - Convention de partenariat, à titre gratuit, relative au dispositif « Coup de Pouce Clé » entre l'Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École (APFEE), le SAN Ouest Provence et la commune de Miramas

Rapporteur : **Madame Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. C'est le Ministère de l'Éducation nationale, n'est-ce pas ? Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 11 - Convention de partenariat, à titre gratuit, entre le SAN Ouest Provence et la commune de Miramas pour la mise en place d'activités culturelles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : **Madame Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci, Madame TRINQUET.

C'est un peu grâce à vous que le SAN Ouest Provence (Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence) a bougé là-dessus.

S'adressant à Madame Maryse RODDE et à Madame Martine ARFI : Merci Maryse, merci Martine.

Avez-vous des questions particulières ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Je me félicite de l'intervention du SAN, forcément, mais j'aimerais savoir comment cela est possible dans la mesure où les écoles primaires sont sous la responsabilité des communes. Par quel biais le SAN intervient-il ? Par le biais de la culture ?

Monsieur le MAIRE.- C'est par le biais de la convention qui met à disposition du personnel pour participer aux activités sur le temps hors scolaire. Par exemple, dans l'environnement, je sais qu'ils ont des ambassadeurs du tri ou que, dans le domaine culturel, ils ont des joueurs de flûte.

Mme Cécile DUMAS.- C'est à partir de la compétence culture.

Monsieur le MAIRE.- C'est cela. Dans l'environnement aussi on a des possibilités. Cela touche beaucoup la Régie Scènes et Cinés et toute la compétence culture du SAN. S'il n'y a pas d'autre question, on peut passer au vote.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 - Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'association Taï Jitsu Club Miramas pour qualification à la Coupe de France
Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Pas de question particulière ? Tout le monde sait-il où cela se trouve Chevigny-Saint-Sauveur ? Est-ce que tout le monde le sait ? Bien sûr ! Je vous crois. Dites-le-nous à chaque fois. Là, c'est en Côte d'Or.

M. Jérémie PARDIES.- C'est en Bourgogne.

Monsieur le MAIRE.- Voilà. Comme cela, nous ferons tous un peu de géographie. Il n'y a pas de question, on peut donc passer au vote.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 - Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'association sportive du collège Albert Camus pour qualification au Championnat de France Minimes de water-polo

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Qu'est-ce que le 38 ?

Des élus.- L'Isère !

Monsieur Jérémie PARDIES poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 - Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'association Vélo Club de Miramas pour qualification au Championnat de France VTT 2014

Rapporteur : **Monsieur Jacques BAUDOUX**

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

M. Jacques BAUDOUX.- Chacun pourra récupérer auprès des services les délibérations qui déterminent les critères d'attribution.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Où est Camprieu au Mont-Aigoual ? Vous ne savez rien du tout ! Dans quel département est-ce ?

Des élus.- En Lozère. Dans le 48. Le Cantal.

Monsieur le MAIRE.- nous sommes tous bons pour retourner au cours préparatoire, je vous le dis ! Avant, on apprenait cela par cœur, mais aucun d'entre vous ne l'a fait, vous êtes trop jeunes. S'il n'y a pas de question, je passe la question 14 au vote.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. Jacques BAUDOUX.- La prochaine délibération, je la prends.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

DIRECTION DES FINANCES

N° 15 – Subventions aux associations – Additif à la délibération N° 65/2014 du 29 avril 2014

Rapporteur : **Monsieur Jacques BAUDOUX**

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

M. Jacques BAUDOUX.- C'est une information qui a été donnée lors d'un Conseil Municipal précédent. Nous avons cherché à nous renseigner sur le fonctionnement de certaines associations, y compris des associations sportives, bien entendu. Sur la base de ces renseignements, nous avons pris des positions différentes eut égard à la réalité de leur fonctionnement, à la réalité de leurs dotations, etc.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

M. Jacques BAUDOUX.- Concernant cette dernière association (Tennis de Table Miramas), je rappelle, puisque l'information avait été donnée, que la Municipalité avait décidé de réduire de plus de deux tiers sa subvention pour l'année 2014. Compte tenu d'informations, renseignements pris, et de rapprochements avec cette association, il s'avère que nous l'avons mise en difficulté de façon très importante, puisque cette association avait beaucoup de salariés. En effet, elle évoluait en niveau professionnel, en termes sportifs.

Il s'agit de ne pas laisser les salariés de cette association dans la difficulté, de même que l'association d'une part, et de les aider à finir leur année budgétaire 2014, d'autre part. Il s'entend qu'en 2015 aucun rattrapage n'est prévu et que l'association est prévenue. Nous avons souhaité quand même les aider à finir cette année salariale 2014 sans trop de casse.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY, puis Monsieur THOMAS.

Mme Maryline KERAUDY.- Il est un petit peu dommage d'avoir, sur un même document, les unions locales Force Ouvrière et CGT (Confédération Générale du Travail) et l'association sportive de tennis de table. Soit, c'est pour un rattrapage sur des délibérations qui n'ont pas été traitées.

Je suis peut-être un peu ignorante dans ce domaine, mais il me semblait que, pour certaines associations telles que des associations liées à des thèmes politiques, religieux ou autres, on ne pouvait pas intervenir avec des subventions. Pourriez-vous éclairer ma lanterne, si je peux me permettre l'expression ? C'est la première des choses concernant Force Ouvrière et la CGT, puisque je suppose que ces associations ou ces entités fonctionnent essentiellement avec des cotisations. Pourquoi donc cette attribution ?

Concernant le tennis de table, Monsieur BAUDOUX a bien repris ce qui avait été dit en commission et en conseil ; on va d'ailleurs en reparler tout à l'heure avec la

convention des 32 000 euros plus 20 000 euros. A-t-on – très certainement – une vue sur sa comptabilité ? Dans le privé, une entreprise qui n'a pas suffisamment de fonds propres et pour qui nous apportons des financements par le biais d'une subvention ou autre est décrétee en soutien abusif ; nous n'allons pas pousser jusque-là. Simplement, alimenter de la sorte peut aider, c'est vrai, mais on revient sur des décisions qui avaient été prises. À terme, est-ce que l'on rend service ? Pour résumer, la comptabilité, l'avez-vous vue ? Il y a des frais fixes et du personnel, mais est-ce que l'on peut financer des salaires pour une association ? Je n'en suis pas sûre.

Monsieur le MAIRE.- Je répondrai après. Monsieur Marc THOMAS a demandé la parole.

M. Marc THOMAS.- En ce qui me concerne, c'était la même chose, puisque l'on en a déjà discuté lors de la commission. Pour ma part, j'ai eu quelques renseignements et l'on m'a dit que les unions locales avaient le droit de demander des subventions, pas les sections. C'est ce que l'on m'a répondu quand je me suis un peu renseigné à droite et à gauche. Toutefois, elles fonctionnent avec des cotisations et je suis donc un peu sceptique. J'ai demandé à voir les plans des prévisionnels qui avaient été faits l'an dernier et cette année et qu'ils devaient présenter. Normalement, suivant l'article 11-111.2, ils doivent fournir un texte et il paraît, Monsieur le MAIRE, que vous l'avez.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que vous parlez des syndicats, là ?

M. Marc THOMAS.- Oui, je parle des syndicats. Je l'avais demandé et, ne l'ayant pas vu, personnellement, je me pose des questions. À ce compte-là, je suis désolé pour le tennis de table pour lequel vous nous avez répondu que c'était une association de professionnels...

Monsieur le MAIRE.- C'est une association avec des professionnels.

M. Marc THOMAS.- Vous nous avez répondu, mais, je suis désolé, dans l'ensemble ce sera négatif. La question était la même que Madame KERAUDY.

Monsieur le MAIRE.- Je vais faire un tir groupé des réponses, si vous me le permettez, Monsieur l'Adjoint, et vous parlerez de la question sportive.

Madame KERAUDY, d'abord, il y a une différence entre association et entreprise, ce n'est pas le même code. Quand on dit « *une association avec des professionnels* », vous savez que des associations sportives, notamment, – il y en a de très connues – ont des professionnels, que ce soit dans le football, le rugby, le tennis de table ou ailleurs. Je rappelle d'ailleurs que l'association de tennis de table de la Ville est tout de même en Pro A (la première division de tennis de table) et, forcément, cela engendre un certain nombre de transports, de frais, etc. Nous avons décidé de lui indiquer très clairement

que le haut niveau soutenu par la Ville ne pouvait pas perdurer sur ces hauteurs. Nous avons donc discuté avec le club et nous avons un engagement écrit du club – qui a d'ailleurs un avocat aussi – pour que, l'année prochaine, nous revenions au niveau que nous avons déterminé.

Voilà pourquoi nous avons cherché à droite et à gauche pour essayer de faire cette transition. Quand un club est lancé dans une période, il n'a pas le même rythme que notre budget municipal. Nous, nous fonctionnons au 31 décembre, mais les clubs fonctionnent – j'ai appris cela – en année sportive, à compter du mois de juin. Cela veut dire qu'il y avait un décalage au moment où nous avons pris la décision, et commencé à négocier, et leur fin de parcours qui était fait d'engagements. Ces engagements, dans le cadre de cette association, passent par la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) sportive, comme au foot. C'est-à-dire qu'ils ont une commission de validation, une autorité qui contrôle et valide le budget global du club.

Nous ne pouvons pas continuer – je m'en excuse auprès du tennis de table, mais ce serait le cas pour une autre association – à ce que la Ville soutienne un niveau de compétition qui atteindrait la Coupe d'Europe, par exemple. On peut aider des sportifs, ici ou là, qui font vont faire les championnats de France ou même les championnats du monde, puisque l'on verra bien un jour – il y a en a déjà eu – un Miramasséen faire des championnats du monde. À ce moment-là, on l'aidera à titre individuel, mais on ne peut évidemment pas aller beaucoup plus loin. Les recettes ne le permettent pas et il y a un choix fait par nous tous, celui du sport pour tous et d'essayer de valoriser tout ce que le sport peut proposer à tous les habitants ; nous avons fait ce choix.

Sur les syndicats, je pensais que vous alliez, bien sûr, me poser la question. Faisons tous très attention ! Un syndicat n'est pas un parti politique et encore moins une officine religieuse. Un syndicat peut notamment être lié par des dispositions permettant aux collectivités locales, dans leur objet social, de considérer – il y a une jurisprudence là-dessus – qu'il est d'intérêt public. Ce sont des articles que je n'invente pas, et je vous remercie, Monsieur THOMAS, d'être venu poser des questions. Ce sont les articles 2251-3.1 et R 2251-2 du CGCT et les arrêts du Conseil d'Etat du 16 février 2011 qui font que nous pouvons financer les unions locales des organisations syndicales.

Je rappelle que, souvent, on croit que les syndicats ce n'est qu'« *on fait un bus et l'on va manifester* », mais les syndicats sont là pour défendre les salariés. Ils les aident quand les salariés vont aux Prud'hommes, quand il y a des conflits. Ils interviennent aussi dans la vie personnelle des salariés et interviennent aussi dans la défense des intérêts généraux. Il est donc possible, légalement, de le faire. Après, c'est un choix politique de le

faire ou de ne pas le faire. Il se trouve que nous avons deux unions locales qui existent (Force Ouvrière et CGT) et je rappelle, pour les Conseillers Municipaux qui n'ont peut-être pas connu cette période, que c'est grâce au travail avec l'Union Locale CGT cheminote que nous avons réussi, dans un travail partenarial où la Ville l'a accompagnée, nous avons réussi à sauver, il y a quelques années, la gare de triage. Je le rappelle quand même, parce que, il y a peu de temps, on me l'a encore rappelé à la SNCF, et je sais qu'il y a des cheminots autour de la table. J'ai encore, évidemment, défendu la gare de triage, notamment à l'intérieur de ce que l'on appelle le Conseil de Développement du Port. Je rappelai encore que, pour le port de Marseille-Fos, la gare de triage était un porte-avions qu'il fallait savoir utiliser.

Ces unions locales œuvrent sur le plan social et j'assume pleinement le fait de soutenir ces unions locales qui nous donnent, comme pour toute demande de subvention, l'ensemble des comptes et arrêtés de comptes que je mets, Monsieur THOMAS, à disposition au sein du bureau de la Direction générale des Services (DGS) si vous souhaitez les parcourir. Je précise encore une fois que si nous le faisons, c'est parce que nous pensons que les organisations syndicales – en ce qui me concerne – ne sont pas des freins au développement, mais souvent des partenaires dans le cadre des choix. Je rappelle qu'en France beaucoup d'organismes sont paritaires, c'est-à-dire que l'on traite entre patronat et syndicats, et la Ville entretient beaucoup de relations avec ces organisations. Je pense à la CAF (Caisse des Allocations Familiales), à la Sécurité sociale, aux caisses de retraite et à un certain nombre d'organismes puissants qui sont les partenaires de la Ville et sur lesquels les organisations syndicales nous aident aussi à mieux appréhender les sujets et à trouver des solutions.

Je m'excuse que l'on n'ait pas pu les séparer, mais on a fait cela très rapidement, un peu comme une « voiture-balai », je m'en excuse auprès de vous. Je sais que la question est venue assez tardivement vers moi et je n'ai pas pu rectifier, puisque les envois étaient déjà faits. Honnêtement, je pense que nous avons besoin de partenaires sociaux, encore plus aujourd'hui, notamment dans les relations avec les entreprises et la défense du service public. Voilà ma réponse. Je passe au vote.

VOTE

POUR : 28

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTIONS : 1

(1 voix Madame Marylise KERAUDY)

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes sur l'Athlétic Club. Jacques, vous avez le micro. Il s'agit d'un avenant.

N° 16 – Avenant n° 5 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune et l'association Athlétic Club de Miramas – Attribution d'une aide financière exceptionnelle

Rapporteur : **Monsieur Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- Vous savez que nous fonctionnons avec des associations sur la base de conventions que nous sommes en train de regarder plus précisément pour les années à venir. Il s'agit de l'association Athlétic Club de Miramas et la convention du 5 avril 2011 définit les objectifs de l'association présentant un intérêt général pour la Ville qui justifient d'une aide municipale.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

M. Jacques BAUDOUX.- Certaines de ses activités sont du domaine du sport santé.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. S'il n'y a pas de question particulière, on salue le Président de l'Athlétic Club, Monsieur BERTRAND, qui fait un travail remarquable. Madame DUMAS a la parole.

Mme Cécile DUMAS.- Je souhaiterais juste signaler tout de même que, pour l'Athlétic Club, s'il n'y a pas eu d'activité en 2013-2014, c'est qu'il y avait d'autres soucis, quand même. Il n'y avait pas que les gradins.

Monsieur le MAIRE.- Je pense, Madame DUMAS, qu'il n'y avait effectivement pas que les gradins.

Mme Cécile DUMAS.- Il n'y avait pas que les gradins, il y avait un autre souci. Il y avait un certain nombre de problèmes de fonctionnement.

M. Jacques BAUDOUX.- Nous sommes au courant, mais je pense que les problèmes de fonctionnement d'une association regardent l'association elle-même. Effectivement, cela a pu les perturber. Le résultat d'un équipement qui était interdit pour raison de sécurité – à juste titre – avait un impact sur lequel nous proposons une délibération. Le fonctionnement interne, c'est un problème inhérent au Club.

Monsieur le MAIRE.- Là, on est toujours dans les budgets.

M. Jacques BAUDOUX.- Absolument !

Monsieur le MAIRE.- Bien. S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.-A l'unanimité, tout le monde veut faire de l'athlétisme, je m'en réjouis.

N° 17 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune et l'association sportive Tennis de Table Miramas

Rapporteur : **Monsieur Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- Il s'agit de la convention avec le tennis de table. C'est pareil, cela vient compléter la délibération précédente.

Monsieur le MAIRE.- Bien, ceux qui, dans la logique, sont contre, ce sont les cinq. Abstention ?

Mme Maryline KERAUDY.- Non, je me suis abstenue par rapport au mixage.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Excusez-moi. Là, vous êtes pour. Le reste est favorable. On a donc 5 votes contre.

Mme Béatrix ESPELLARDO.- Ils ont plus de 60 000 euros, que font-ils de tous ces sous ?

Monsieur le MAIRE.- Madame, ils les utilisent.

Mme Béatrix ESPELLARDO.- C'est notre argent et il est normal que nous voulions savoir où il va.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont les compétitions. Par exemple, quand vous êtes dans toute la France et que vous devez vous balader en train, en avion ou en bateau si vous devez aller en Corse, cela coûte. Nous passons à la question... Mesdames, on ne va pas revenir à un dossier qui est déjà passé ! Nous avons voté.

M. Ange POGGI.- Et, au SAN, ils leur demandent encore 10 000 euros !

Monsieur le MAIRE.- Oui et vous n'étiez pas du tout d'accord, je le rappelle, mais vous avez voté 30 000 euros pour le foot à Istres.

M. Ange POGGI.- C'est mieux !

Monsieur le MAIRE.- C'est mieux, d'accord. *Rires.*

VOTE

POUR : 29

(27 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Maryline KERAUDY)

CONTRE : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Bien, nous n'allons pas nous engager dans ce débat. Nous passons à la question 18 avec Olivier JUILIEN. Olivier nous a fait passer un message, il est sorti trop tard du boulot et il est toujours coincé dans les embouteillages ; on n'arrive pas à l'avoir. Géraldine, est-ce que tu prends cette question ?

Mme Géraldine BUTI.- Oui.

N° 18 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : accompagnement de la Commune par un facilitateur dans la démarche « Agir pour l'énergie » - Commune en marche année 1 – demande de subvention à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'intervention d'un facilitateur

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. C'est une chose extrêmement importante et c'est du concret. Vous avez entendu le chiffre des économies que la Ville est capable de faire

avec un certain nombre de gens qui travaillent et continueront de travailler – n'est-ce pas, Monsieur FOURNIER ? – pour augmenter encore ces économies d'énergie que nous faisons. Je trouve que tout cela va dans le bon sens. C'est de l'action et, j'allais dire, du concret.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 - Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Commune de Miramas

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Entrez, Monsieur JULIEN.

Monsieur Olivier JULIEN rejoint la séance à 19 heures 50.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Pour mémoire, sur la Taxe d'Aménagement (TA), on assiste à ce que j'appelle un « va et vient » administratif. Elle avait été créée par la loi de 2010 et mise en œuvre en 2012. Elle avait pour but de rassembler un ensemble de taxes – la plus connue, notamment de la part de ceux qui font construire, était la Taxe Locale d'Équipement (TLE) – et elle a remplacé la TLE ainsi que toute une série d'autres taxes. Pour mémoire, en 2010, on percevait la TLE dans les comptes en recettes et l'on avait obtenu 134 000 euros. En 2011, la Commune avait inscrit en recettes, toujours pour la TLE, 37 296 euros. En 2012, la première année de la Taxe d'Aménagement, on avait inscrit 83 000 euros en recettes. En 2015, cela nous fera une recette nouvelle qui peut être évaluée entre 80 et 100 000 euros, suivant le dynamisme de la construction sur le territoire de la Commune.

Monsieur le MAIRE.- C'est un transfert. Ce n'est pas du neuf, mais un transfert.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Madame PISANO sur un sujet que Marie-Pierre VIAL adore, mais elle est absente pour congés.

N° 20 – Budgets Principal et de la Régie du Service Funéraire - Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal

Rapporteur : Madame Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est le trésorier. Je pense qu'il n'y aura pas de question sur le trésorier.

Je voudrais quand même dire une bonne nouvelle, Madame PISANO. Je voudrais, en cela, associer Gérald GUILLEMONT, vous-mêmes ainsi que les services, puisque j'ai reçu une très belle nouvelle, et j'en suis très fier. Le Trésorier de Miramas nous a communiqué, par lettre, la note donnée à la ville de Miramas sur la gestion de ce que l'on appelle la « M 14 », sur les relations entre l'ordonnateur et le payeur - entre la Ville et le Trésorier – et la qualité des informations. Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous avons eu la note de 19/20. Voilà une information qui fait plaisir ! J'ai bien sûr demandé aux services comment on avait la note de 20/20 et on m'a fait la tête, parce que l'on m'a dit : « 20/20, jamais ils ne le donnent ». Voilà votre objectif, Madame MERLE. Vous remercieriez, ainsi que Madame la Directrice, l'ensemble des services de la Ville sur la qualité des informations transmises entre l'ordonnateur et le payeur.

Je n'en suis pas sûr, mais peut-être sommes-nous la première ville à obtenir cette note ; en tout cas, sur le territoire, c'est sûr ! Nous allons encore progresser, puisque

nous travaillons. On peut quand même se faire un peu plaisir ! Je sais bien que tout le monde n'est pas content d'apprendre cela, mais, honnêtement, cela fait plaisir, surtout dans le climat actuel. Les Miramasséens seront sensibles de savoir que les règles sont respectées, que les informations sont bien transmises et que les échanges vont se dématérialiser de plus en plus. On me demande maintenant d'aller jusqu'à la dématérialisation de ma signature, ce qui me terrorise ; j'aime bien regarder ce que je signe. Nous allons donc encore nous améliorer.

Bravo, Monsieur l'Adjoint aux Finances et Madame PISANO. Je sais que vous êtes heureux, tous les deux de cette note de 19/20. Ce n'est pas 20/20 et il y a encore du travail.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 – Adhésion de la commune au Club des Maires de la Rénovation Urbaine

Rapporteur : **Monsieur le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose que l'on puisse continuer d'adhérer, pour la somme très importante de 1 204 euros par an à l'association des communes Club des Maires de la Rénovation Urbaine. Pour quelle raison ? Simplement parce que, lorsque l'on fait partie de ce club, on a un certain nombre d'informations. J'y joue mon petit rôle d'élu et surtout, nous avons la capacité de pouvoir défendre nos dossiers et de faire évoluer la législation dans le domaine de la Politique de la Ville. C'est pourquoi je vous propose de continuer à cotiser annuellement, du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, pour la somme de 1 204 euros qui est, je crois, calculée en fonction de la population, n'est-ce pas ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix
Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

N° 22 - Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On a laissé « trésorière », mais c'est un monsieur, j'en témoigne. Là, on n'est plus à 19/20 !

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Comme chaque année, on est obligé, après l'ensemble des diligences effectuées par le comptable, de passer en non-valeur des titres qui ont été émis et signés par l'ordonnateur. Je rappelle que le comptable a le monopole des poursuites ; on ne peut pas poursuivre à sa place. Nous avons à la fois une excellente note – ce que vient de souligner Monsieur le MAIRE – sur le respect des règles comptables et de la nomenclature M 14, mais cela n'empêche pas que l'on soit obligé de passer un certain nombre de sommes très petites, généralement, en non-valeur, comme chaque année.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Tout le monde sait ce que c'est.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 voix Madame Maryline KERAUDY)

N° 23 – Modification de la délibération n° 66-2014 du 29 avril 2014 relative aux subventions pour remboursement de mise à disposition de personnel municipal à diverses associations

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Vous avez le tableau qui reprend ce que je viens de vous dire à l'instant avec les montants plafonnés, dans la délibération 66-2014, à 19 985,92 euros pour le premier agent et 16 687,28 euros pour le dernier. Le complément pour le quatrième trimestre est de 3 464,80 euros. Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre 12.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

N° 24 – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association Union Sportive Miramas

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Vous avez les mêmes éléments repris dans le tableau ci-dessous et, derrière, l'avenant à la convention.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur MARCHESI.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

N° 25 - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Miramas et l'association Union Sportive Miramas

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- C'est toujours dans la continuité du rapport n° 23. Vous avez, au verso, cet avenant n° 2 à la convention.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

N° 26 – Acquisition d'une licence IV

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Ces 25 000 euros, c'est à peu près le prix du marché actuellement. Si Monsieur le MAIRE arrive à négocier cela pour un montant inférieur, nous le féliciterons. Cette licence IV, nous la garderons dans l'actif de la Commune comme un bien incorporel. Surtout, cela permet d'éviter qu'elle ne quitte la Commune. Si quelqu'un

veut récupérer une licence IV, après, c'est un parcours du combattant extrêmement long. Comme le souligne très bien la délibération, nous pensons que le développement urbain doit nous conduire à faire l'acquisition de cette licence pour préserver le futur.

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle à tout le monde qu'il ne s'agit pas de monter un bar pour la Commune. On préempte, on prend, on récupère et cela reviendra ensuite devant le Conseil Municipal pour voir comment on la revend. Bien sûr, on essaiera de la revendre plus cher, mais c'est la vie.

Pendant que le train passe, y a-t-il des questions particulières ? Madame KERAUDY, est-ce que vous voulez monter un bar ?

Mme Maryline KERAUDY.- J'y avais pensé, mais si vous la revendez trop cher, je ne pourrai pas le faire. Effectivement, une commune peut acheter une licence et c'est très bien. Par contre, pour ne pas la perdre, je crois que cette licence doit vivre. Pour cela, le législateur impose une formation, me semble-t-il, de 2,5 jours afin d'obtenir le permis d'exploitation qui a une validité de 10 ans. Comment cela va-t-il s'organiser ?

Monsieur le MAIRE.- Je vais me sacrifier. J'avoue que cela ne nous a pas échappé et nous voulions demander, ce soir, si un Conseiller Municipal était prêt à faire deux jours de formation. Olivier JULIEN est prêt à aller faire deux jours de formation. En fait, ce sont nos services qui organiseront cela et vous savez bien que, à travers le projet que nous avons, des gens sont déjà intéressés, mais la remarque est que nous n'avons trouvé personne. Monsieur GUILLEMONT ne s'est pas proposé, mais je le lui aurais interdit, et Fadela non plus. L'un de nous ? Ce peut être un technicien ; là, il y a pléthore ! Il y a des fêtards ! C'est très sérieux cette formation. Merci, Madame. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 – Mise en place d'une réglementation sur le nettoyage des dépôts d'ordures
Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous l'avez compris, il y a un temps pour la prévention, il y a un temps pour l'explication et il y a un moment où cela suffit. Nous nous engageons résolument – nous y reviendrons le jour où nous aurons un Conseil Municipal sur le « zéro déchet » – sur cette question qui, maintenant, prend des proportions... Nous avons un nombre incalculable d'agents pour essayer de tenir notre ville, mais il y a vraiment des comportements, quels que soient les quartiers, qui sont proprement scandaleux ! Nous allons pouvoir nous occuper un peu dans ces choses que l'on nous laisse. On y trouve beaucoup de choses, croyez-moi ! On fera comme dans d'autres communes : on mettra des PV (procès-verbaux) et le Trésorier enverra la note. Un PV de 100 euros, cela commence à être largement dissuasif.

J'espère que vous nous suivrez sur cette ligne. Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- J'ai une question. Le PV, OK, mais qui doit enlever les dépôts après ? Est-ce que vous allez facturer l'enlèvement des déchets à la personne ?

Monsieur le MAIRE.- Monsieur JELASSI va vous répondre.

M. Hatab JELASSI.- Je vais plutôt laisser la parole à Géraldine.

Mme Géraldine BUTI.- Cette prestation de 100 euros consiste à faire payer la personne qui a laissé, pour la plupart, des dépôts sauvages de déchets verts.

M. Hervé REBOUL.- J'ai compris.

Mme Géraldine BUTI.- Il est difficile de retrouver quelqu'un qui a laissé un frigo, à moins qu'il ne nous laisse sa carte de visite. Là, on n'a aucun moyen. Par contre, sur les déchets verts, on peut constater facilement que la haie a été taillée et donc savoir à qui appartiennent ces déchets verts. Ce sont nos équipes des espaces verts qui iront récupérer les déchets et qui les amèneront en déchetterie et nous ferons payer la personne qui a déposé ces déchets. Si la personne les récupère et les dépose elle-même en déchetterie, on ne fera pas la verbalisation de 100 euros.

M. Hervé REBOUL.- J'ai bien compris, mais quand vous ferez payer 100 euros à quelqu'un, vous saurez quand même qui a déposé.

Mme Géraldine BUTI.- C'est pour cela que je vous dis qu'il est très difficile de faire cela avec un frigo, etc., parce qu'il n'y a pas de trace ; on ne sait donc pas qui c'est, à moins de tomber dessus. Il est quand même rare de tomber sur la personne qui dépose. Là, on est plutôt sur les déchets verts parce qu'il est facile de savoir à qui appartiennent les déchets verts ou les poubelles. Pour les encombrants du type électroménager, c'est très compliqué.

M. Hervé REBOUL.- Ma question est simple. Faire payer quelqu'un qui fait un dépôt, OK, mais je pense qu'il faut aussi lui dire d'enlever ce qu'il aura mis.

M. Hatab JELASSI.- En fait, pour les encombrants, en cas de flagrance, la personne sera clairement identifiée. Concernant les encombrants, pour que les propriétaires des encombrants soient clairement identifié, il faut une adresse sur le colis.

M. Hervé REBOUL.- Là, quand vous mettez un PV, vous saurez quand même qui l'a mis !

M. Hatab JELASSI.- Là, on va l'enlever et le facturer.

Monsieur le MAIRE.- On envoie la facture.

M. Hervé REBOUL.- C'était bien ma question.

Monsieur le MAIRE.- c'est notre réponse et nous allons dans le même sens. Je rajoute une chose, mes chers collègues. Franchement, la Ville fait des efforts considérables pour tenir la Commune la plus propre possible. Il y a des endroits où, je ne sais pas pourquoi, à certaines périodes de l'année, on nous met des déchets verts dans les poubelles, on nous met tout un tas de choses partout et je pense que cela fait déjà longtemps que nous souhaitons mettre en place ce dispositif. On s'en est donné les moyens et – je le dis à Hatab – on ira encore plus loin avec la vidéo qui va prendre les gens sur le fait.

À un moment donné – je le dis à tout le monde – on ne peut pas dire que des gens sont plus citoyens que d'autres. Je suis désolé, mais, à chaque fois que nous posons des questions, on nous dit : « *Ce n'est pas nous, c'est le voisin. C'est quelqu'un d'autre* ». La réponse, généralement, c'est : « *C'est quelqu'un d'autre du quartier* » ou « *C'est quelqu'un d'autre de la Ville* ». Finalement, vous vous rendez compte que, généralement, les déchets sont « loco-locaux » et que l'on nous met des choses un peu partout. Voilà pourquoi nous proposons de mettre en place cette réglementation nouvelle pour indiquer très clairement que cela va changer. Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

M. Marc THOMAS.- J'espère quand même que, malgré tout, pour le bien-être des gens, lorsqu'ils demanderont la mise en place d'une benne pour les déchets encombrants, les services répondront.

Monsieur le MAIRE.- Il y a une règle au SAN : on appelle un numéro vert. Vous pouvez téléphoner avant et l'on vient. Il n'y a pas d'autre territoire comme celui-là, c'est extraordinaire ! On téléphone – il y a un numéro vert – on vous dit à peu près quelle journée ils passent et vous sortez 24 heures avant, cela ne pose pas de problème. C'est quand même un service gratuit ! Il faut vraiment le faire ! Il y en a qui nous disent : « *Oui, mais ce n'est jamais quand il le faut* ». Si vous discutez avec quelqu'un qui fait sa haie le matin pour

dire « *venez charger l'après-midi* », ce n'est plus du service, c'est du cinq étoiles, sauf que l'on ne peut pas se le payer.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- La question 28 devait revenir à notre ami Jean-Marie PASCAL, mais je vais avoir l'honneur de la faire.

N° 28 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité Départemental des Bouches du Rhône du Concours de la Résistance et de la Déportation pour la participation au séjour des lauréats 2014

Rapporteur : **Monsieur le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Nous avons une jeune fille qui s'appelle Chloé LEBESGUE, du lycée professionnel des Ferrages à Saint-Chamas, elle habite Miramas et a reçu le 2^{ème} prix en termes de travaux collectifs. Avec cette distinction, Chloé honore notre ville, honore l'Histoire et honore cette période de la Résistance entre 1939 et 1945. Pour lui permettre de participer à ce séjour des lauréats de ce concours – séjour organisé par le comité du concours du 22 au 25 août 2014 - le comité départemental sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 euros. Nous félicitons Chloé LEBESGUE au nom du Conseil Municipal.

Mme Béatrix ESPELLARDO.- Là, je donnerais plus.

Monsieur le MAIRE.- Il ne demande pas plus.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 29 – Modification de la délibération n° 363-2012 du 28 juin 2012 portant modification de la délibération n° 135-2008 du 11 juillet 2008, portant création d'un emploi de Directeur de la Communication et de l'Évènementiel

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- En clair, puisque l'on en a discuté un peu en Commission, on a revisité, avec Madame PERRIER, l'organigramme de la ville de Miramas et l'on a modifié l'affectation et les responsabilités des personnes. Des cadres contractuels ont pris de nouvelles responsabilités pour lesquelles on souhaitait modifier la rémunération. Cette délibération sert à cela, à permettre une augmentation de la rémunération salariale de ces personnes. Je le dis, parce qu'il y a le mot « création » dans le libellé, mais il se justifie, car on parle d'une délibération qui modifie une délibération qui créait cet emploi. Il ne s'agit donc pas d'une création de poste, je tenais à le préciser, il s'agit juste de pouvoir l'augmenter.

Monsieur le MAIRE.- Pas de commentaire ? Madame KERAUDY.

Mme Maryline KERAUDY.- Les délibérations, on ne s'en rappelle pas, mais ce n'est pas grave. Au final, les fonctions vont changer, l'indice va augmenter. Est-ce qu'on pourrait l'avoir en euros ? L'indice, personnellement, cela ne me dit pas grand-chose. Par contre, quand vous parlez en euros, là, je matérialise davantage. Est-ce que c'est possible ?

M. Éric MARCHESI.- En euros, c'est environ 200 euros bruts.

Mme Maryline KERAUDY.- Et le salaire, de combien est-il ?

M. Éric MARCHESI.- Le salaire, je ne sais pas. J'ai regardé les augmentations et ce qui changeait.

Monsieur le MAIRE.- On vous le donnera.

M. Éric MARCHESI.- Si je vous le donnais là, je dirais une bêtise.

Monsieur le MAIRE.- On vous le donnera.

M. Éric MARCHESI.- J'ai regardé l'augmentation, parce que c'était ce qui nous concernait. Sincèrement, je ne veux pas dire de bêtise.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- C'est quelqu'un qui est déjà sur le poste et à qui on donne...

Monsieur le MAIRE.- On lui donne une augmentation vu ses responsabilités.
S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix
Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 30 – Modification de la délibération n° 251-2012 du 9 février 2012 qui annule et remplace la délibération n° 214-2011 du 22 décembre 2011 portant modification du tableau des effectifs – création d'un poste de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives – Chef de projet en développement de la politique sportive
Rapporteur : M. Éric MARCHESI

M. Éric MARCHESI.- La délibération n° 30, c'est la même chose, sauf que c'est pour un autre poste. Encore une fois, c'est un personnel d'encadrement qui est contractuel et, quand on délibère – c'était cela pour les précédentes délibérations – on fixe, par l'intermédiaire des échelons, une rémunération. Pour modifier ces délibérations, on est obligé de redélibérer.

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. C'est la même chose, mais pour un autre.
Madame DUMAS. Est-ce que vous pouvez passer le micro à Madame DUMAS ?

Mme Cécile DUMAS.- Ce personnel était, jusque-là, à mi-temps sur Commune et à mi-temps sur l'OMS (Office Municipal des Sports).

Monsieur le MAIRE.- Non.

Mme Cécile DUMAS.- Si.

Monsieur le MAIRE.- C'était il y a bien longtemps. Il était à plein temps sur la Commune.

Mme Cécile DUMAS.- À plein-temps, oui, mais il était mis à disposition à mi-temps à l'OMS.

M. Éric MARCHESI.- Il l'a eu été à un moment, mais il ne l'est plus.

Mme Cécile DUMAS.- Alors il y a une délibération que je n'ai pas vu passer.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur MARCHESI va vous répondre.

M. Éric MARCHESI.- Actuellement, non. La personne concernée occupe cet emploi, qui évolue avec la réorganisation des services.

Mme Cécile DUMAS.- C'est embêtant, parce que, derrière des postes, on parle toujours de personnes. Moi, je ne parle pas de la personne, je parle de la fonction. À moins d'avoir « loupé » une délibération, la dernière délibération que l'on a votée au sein de ce Conseil Municipal était sur un personnel à cheval entre l'OMS et la Commune.

Monsieur le MAIRE.- La réponse des services qui sont derrière moi est que vous avez dû la « louper ».

Mme Cécile DUMAS.- Alors, je veux la voir.

Monsieur le MAIRE.- Je peux vous dire que la façon dont elles me le disent fait écho à cela, parce que l'OMS a demandé à savoir comment les choses se passaient actuellement.

Mme Cécile DUMAS.- Cela va dans mon sens. Cela va bien dans mon sens si l'OMS vous demande comment on fait, cela veut dire que ce personnel...

Monsieur le MAIRE.- Non, non. C'est une délibération qui date du 9 février 2012. « *Le recrutement sera assuré par voie...* » C'est sur un poste plein.

Mme Cécile DUMAS.- La quotité, au niveau temps complet, je ne la remets pas en cause. Ce personnel-là était mis à disposition – je ne sais pas sous quel montage – et travaillait pour l'OMS et pour la Commune.

Mme Maryse RODDE.- Mais non !

Mme Cécile DUMAS.- Si !

Mme Maryse RODDE.- Non, non, non. Il n'y a pas de convention avec l'OMS, c'est sûr, Madame DUMAS.

Monsieur le MAIRE.- Madame RODDE était Adjointe aux sports à l'époque.

Mme Cécile DUMAS.- Je rêve ! Là, je rêve !

Monsieur le MAIRE.- Monsieur BAUDOUX va vous répondre.

M. Jacques BAUDOUX.- Un élément de réponse : effectivement, par rapport au travail important qu'effectuait cette personne au poste et ses responsabilités à l'OMS et concernant son nouveau contrat au sein de la Ville, il y a eu une période de transition où, l'on a fait une période de tuilage, comme on dit en management. Cette période a nécessité que la personne ne lâche pas complètement et fasse une période de transition.

Mme Cécile DUMAS.- Si l'on reprend les PV de l'OMS, la personne en question – c'est gênant, parce que je parle de poste, on est bien d'accord – est bien présente en tant que Directeur technique de l'OMS.

Monsieur le MAIRE.- Il n'y a pas deux salaires.

Mme Cécile DUMAS.- Je n'ai pas dit qu'il y avait deux salaires. Je n'ai pas dit qu'il y avait deux plein-temps, un à l'OMS et un à la Mairie. Je dis que ce personnel était basculé sur l'OMS à mi-temps. C'est comme cela que les choses avaient été posées et c'est ce que je souligne en premier.

Le deuxième point est que vous voyez bien que cela pose question. Entre l'Office Municipal du Sport et le Service des sports de la Commune, il y a quand même une porosité que je n'ai cessé de souligner durant le dernier mandat. Je me félicite que cette personne gagne plus ; si elle travaille bien, c'est normal. Pour autant, je trouve qu'il aurait été nécessaire de mettre un petit peu à plat le Service des sports de la Commune avec des structures annexes, qui s'occupent de la même compétence et revoir comment on pourrait faire fonctionner le sport sur la Ville avant de revoir ce genre de chose qui, finalement, est de l'ordre du détail, comme l'augmentation d'un personnel.

Je m'abstiendrai, parce que j'ai dénoncé un certain nombre de choses et je trouve que cela rajoute du flou au flou, d'autant que j'ai appris que la secrétaire qui, jusque-là, avait toujours été secrétaire au service des sports, est déplacée. Cela fait beaucoup de choses autour de ce Service des sports qui sont difficilement compréhensibles, d'autant plus pour moi qui dénonçait un certain nombre de choses lors du mandat précédent.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Jacques BAUDOUX à la parole.

M. Jacques BAUDOUX.- Concernant l'idée de porosité, il faut aborder les choses différemment, me semble-t-il. Lors de la précédente mandature, l'OMS s'est vu confier un mandat d'intérêt général. De ce point de vue-là, il avait toute autorité pour mener toutes les actions pour la politique sportive de notre Ville, d'une part ; d'autre part, le fonctionnement et la réorganisation des services, c'est plutôt lié à une volonté des services et de la Direction des Services, sous l'autorité de Monsieur le MAIRE, qui a décidé de dynamiser les services, de leur donner un peu plus d'importance – c'est le cas du Service des sports – et de les doter de personnel supplémentaire. Là, nous avons un déplacement de personnes qui, au vu de leurs compétences et des propositions qui leur ont été faites, n'était pas du tout dévalorisant, mais, au contraire, prenait mieux en compte encore leur expérience professionnelle et leurs compétences.

Mme Cécile DUMAS.- Ils ne le vivent pas comme cela.

M. Jacques BAUDOUX.- Après, que les gens apprécient différemment, sur le plan humain, on peut le comprendre, mais, à un moment donné, le haut intérêt de la Municipalité a guidé les décisions, je le suppose. Ce n'est pas moi, élu, pas responsable de service, qui remettrai en question les choses qui ont été faites et je les respecte, puisqu'il en est de l'intérêt d'une politique sportive que la municipalité antérieure et la nôtre veulent dynamique, constructive et ambitieuse. Les décisions prises, me semble-t-il, reposent sur des fondamentaux qui sont incontournables.

Monsieur le MAIRE.- La réponse a été apportée. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MARCHESI.

M. Éric MARCHESI.- je voudrais juste ajouter deux choses pour préciser. On a un peu débordé de la délibération, mais ce n'est pas très grave. Cette délibération dit simplement qu'il y a un poste de l'organisation de la Mairie qui a évolué dans ses missions, comme le poste précédent. Sur ce poste-là, cette délibération a juste pour but de pouvoir faire évoluer la rémunération de la personne. Je précise encore que l'évolution du poste, par rapport à ce que tu as abordé, a eu lieu avant. C'est-à-dire que ce n'est pas, aujourd'hui, parce qu'il y a une délibération, que l'on fait évoluer le positionnement de ce poste dans la structure sportive municipale de Miramas. C'est la réorganisation de l'organigramme qui nous amène à procéder à cette augmentation. Je ne sais pas si je suis clair, mais, en tout cas, le but était d'éclaircir le Service des sports, et c'est ce qui a été fait. Par une augmentation de tâches, on augmente la rémunération.

Monsieur le MAIRE.- OK. Madame DUMAS, est-ce que vous vouliez reprendre la parole ?

Mme Cécile DUMAS.- Oui, un petit peu.

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie, Madame DUMAS. C'est conforme à notre règlement intérieur voté à l'unanimité.

Mme Cécile DUMAS.- J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une augmentation et j'ai dit que, pour moi, l'augmentation était de l'ordre du détail. C'est toujours très bien que l'on augmente les salariés, mais c'est de l'ordre du détail. Ce que j'interrogeais, c'était la mission de ce poste par rapport à ce qui avait été identifié la dernière fois et dont on avait discuté, me semble-t-il, au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- À la fois, je comprends la question, à la fois, je rappelle qu'au sein de notre Conseil nous ne traitons, lors de ces questions, que d'une réorganisation qui appelle à des responsabilités supplémentaires d'un agent qui sera donc Directeur des sports.

Je rappelle que d'autres organismes autour de nous, notamment l'un d'eux s'appelant OMS, ont des missions votées à l'unanimité de certains membres du Conseil Municipal ou de ceux qui ont été membres du Conseil et du Comité Directeur. Cela, nous ne le remettons pas en cause, bien au contraire.

Sur les critiques qui peuvent être faites, je note qu'au dernier Comité Directeur de l'OMS il m'a été fait une remontée – je ne sais pas si je peux le dire ce soir – d'une position unanime du Conseil sur le fait qu'un certain nombre de documents un peu sulfureux, un peu calomnieux, qui traînent – je ne parle pas de gens qui sont ici – et qui appelleront forcément à des enquêtes.

Je pense que le sport, tel que nous l'avons imaginé aujourd'hui, sous la houlette de Jacques BAUDOUX et de Jérémie PARDIES, est en pleine mutation. Je pense que l'offre de la Ville est en pleine mutation. On est obligé de le faire, parce que l'on voit bien que les ressources financières des communes ne vont pas vers une augmentation et, en même temps, parce que le choix qui est fait est d'offrir le plus possible d'activités diverses avec une gestion peut-être différente.

Quant aux salariés qui ont été proposés sur d'autres pistes, je tiens à dire devant vous tous, à la Directrice Générale des Services et à la Directrice des Ressources Humaines, que le travail a été bien fait, bien discuté avec eux. Certains vont prendre d'autres responsabilités et l'on n'est pas obligé de faire 30 ans de sa carrière au même endroit dans une collectivité locale. Je note que, dans les règles des collectivités, l'agent est titulaire de son statut, de son grade, mais pas de son poste. Par contre, cela a été fait dans des conditions tout à fait élégantes et, en même temps, dans un dialogue auquel j'ai même participé, parce que – j'en terminerai là mon propos – je voyais bien les ennemis d'hier devenir les amis d'aujourd'hui, les amis d'hier devenir les ennemis d'aujourd'hui et les ennemis d'aujourd'hui devenir les amis de demain.

Dans cette histoire, je crois qu'il faut savoir raison garder. Quant à ceux qui prétendent certaines choses, c'est à eux d'aller au bout des procédures tout en ne se trompant pas de procédure et de lieu de procédure, puisque nous sommes dans les lois 1901 et que cela ne concerne pas la Chambre Régionale des Comptes, mais d'autres juridictions, notamment les services de la Préfecture.

Je vous propose donc de voter la question n° 30.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS,
1 voix Madame Maryline KERAUDY)

Monsieur le MAIRE.- On passe à la question 34 ; elle a été modifiée.

M. Éric MARCHESI.- Elle a bien été modifiée, mais c'est la question 31.

N° 31 – Création d'emplois de personnels vacataires complémentaires pour l'ensemble des activités périscolaires et extra scolaires des mercredis et petites vacances réalisées pour l'année 2014-2015

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY. UN micro pour Madame KERAUDY, s'il vous plaît. Faites-le lui passer. À votre gauche, Madame.

Mme Maryline KERAUDY.- Ces 10 emplois d'animateurs, c'est pour étoffer l'équipe déjà en place qui traite du périscolaire et, dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif De Territoire), des petites vacances, c'est bien cela ?

M. Éric MARCHESI.- Oui, mais, justement, dans la modification qu'il y a eu – c'est vrai que l'on aurait pu l'expliquer aussi – on a remplacé la délibération, car on s'est aperçu qu'il y avait des variations, que l'on avait déjà délibéré au dernier Conseil Municipal là-dessus et que l'on était obligé de délibérer à nouveau là-dessus aujourd'hui. On a donc pris une délibération-cadre qui permet l'embauche de vacataires, de façon globale, par arrêtés. Effectivement, aujourd'hui, le besoin est d'une dizaine d'animateurs en plus.

Mme Maryline KERAUDY.- Est-ce que ce seront des personnes recrutées essentiellement sur notre commune ? Des jeunes de notre commune ?

Monsieur le MAIRE.- Comme toujours, avec un minimum.

Mme Monique TRINQUET.- Oui, on a recruté essentiellement des personnes de la Ville. En fait, il y a une augmentation un peu globale, une augmentation au niveau du PEDT, l'augmentation des mercredis, l'augmentation de l'aide à la petite enfance et le périscolaire, le soir, parce que les familles ont un besoin supplémentaire de 16 heures 10 à 18 heures. C'est une augmentation globale et comme les animateurs interviennent aussi bien en PDET qu'en périscolaire, le mercredi et les petites vacances, on a globalisé ces 10 emplois qui correspondent à tous les besoins.

Mme Maryline KERAUDY.- J'ai cru entendre que les personnes qui étaient en périscolaire et en PEDT ne pouvaient pas forcément être également positionnées sur les petites vacances. J'ai juste une question : je voudrais savoir si c'est vrai ou pas.

Monsieur le MAIRE.- Qui répond ?

Madame TRINQUET.- Je crois que cela dépend du nombre d'heures.

M. Éric MARCHESI.- Je peux répondre. Déjà, comme on l'a déjà fait, on est en train de revoir les politiques au niveau des vacataires et de voir comment on travaille. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, si l'on fait travailler certaines personnes, au vu de leurs utilisations actuelles et préalables, elles dépasseraient le quota de 35 heures par semaine. Voilà pourquoi nous avons été obligés de revoir les choses. Il est vrai que certaines personnes s'en sont trouvées déçues, parce qu'elles comptaient travailler et on leur a dit qu'elles ne pouvaient pas. Légalement, on ne pouvait pas les faire travailler sans se mettre en infraction. C'est uniquement cette raison qui a fait qu'on ne les a pas prises.

Mme Maryline KERAUDY.- Les personnes étaient informées, avant la signature du contrat, qu'elles avaient le choix entre le PEDT et les petites vacances.

M. Éric MARCHESI.- Oui, pas forcément. Ce n'est pas comme cela que la question s'était posée.

Mme Maryline KERAUDY.- Dans les contrats, il figure bien qu'elles peuvent prétendre aux différentes catégories. C'était juste une précision pour éclaircir.

Monsieur le MAIRE.- Elles ne peuvent pas travailler plus de 35 heures...

Mme Maryline KERAUDY.- Ça, d'accord.

Monsieur le MAIRE.-... à moins de remettre en cause les 35 heures, mais ce n'est pas le lieu. J'ai entendu dire que beaucoup le demandaient. Madame RODDE.

Mme Maryse RODDE.- Madame KERAUDY, nous avons reçu les gens – j'arrivai de vacances – vendredi matin. Nous avons reçu une animatrice et un animateur et nous leur avons expliqué pourquoi, aujourd'hui, il n'était pas possible de faire un choix, du fait qu'ils ont signé un contrat que vous avez cité, mais nous y travaillons.

Mme Maryline KERAUDY.- Merci, Madame RODDE.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Tout le monde a compris. Nous pouvons donc passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POLITIQUE VILLE

N° 32 – Projet Éducatif Local – Programmation complémentaire fonctionnement 2014

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du projet.

Monsieur le MAIRE.- OK.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 33 – Définition des compétences de gestion de Ouest Provence. Modification de la délibération n° 180-2014 du 11 juillet 2014

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du projet.

M. Jean GUILLON.- Vous avez vu dans les annexes que les compétences sont dans les domaines de la culture, du sport, de la politique de la Ville et de la cohésion sociale ainsi que de l'enseignement supérieur.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

Mme Cécile DUMAS.- Si, si ! Attendez !

Monsieur le MAIRE.- Il y a une question de Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- La redéfinition des compétences du SAN Ouest Provence...

Monsieur le MAIRE.- Passez le micro à Madame DUMAS, s'il vous plaît.

Mme Cécile DUMAS.- Est-ce que cette délibération, en gros, est à mettre en corrélation avec le passage à la Métropole ?

Monsieur le MAIRE.- Non.

M. Jean GUILLON.- On a voté les équipements et, à chaque mandature, on revote les équipements. Là, on revote les compétences. Par exemple, la compétence culture qu'a le SAN, il fallait la revoter, c'est tout. C'est exactement la suite de ce qu'il y avait. Cela n'a rien à voir avec la Métropole.

Mme Cécile DUMAS.- D'accord. Vous auriez pu insister, par exemple, pour mettre dans le sport communautaire notre association de tennis de table.

Monsieur LE MAIRE.- Madame DUMAS, cela aurait dû être fait il y a déjà un peu de temps par un Vice-président du sport.

Mme Cécile DUMAS.- Je vous l'accorde.

Monsieur le MAIRE.- Bien, nous sommes donc d'accord.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 34 – Renouvellement de la convention de mise à disposition entre la Commune de Miramas et la société de chasse de Miramas, le Groupement d'Intérêt Cynégétique, la société de chasse de Grans, d'une habitation sise route de Cornillon, Mas de Guérin à Miramas

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du projet.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup. Je sais que vous avez fait l'ouverture de la chasse en temps et en heure...

M. Olivier JULIEN.- C'est exact.

Monsieur le MAIRE.-... et que vous avez même apprécié que je ne vienne pas, parce que, comme cela, vous pouviez chasser, plutôt que de faire tout le tour à 5 heures du matin ; on me l'a fait comprendre.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE.- Je note l'abstention du groupe de Madame ESPALLARDO. Ce sont des chasseurs.

N° 35 – Avis sur le projet de révision modificatif du décret de création de l'Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- C'est ce que nous appelons communément l'EPFR (Établissement Public Foncier Régional) et qui nous sert quelquefois très bien. Vous avez bien compris qu'il s'agit de modifier le décret de création de cet établissement. En gros, la modification est la suivante : les collectivités territoriales avaient l'obligation de garantir les emprunts contractés par l'EPFR, ce qui a été supprimé dans l'article relatif aux ressources de cet établissement.

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du projet.

C'est-à-dire que l'EPFR achète pour nous lorsque nous décidons de préempter un terrain ; il l'achète, mais c'est sur un projet et si nous ne faisons pas le projet, nous sommes dans l'obligation de racheter ces biens

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du projet.

Monsieur le MAIRE.- Alors, y a-t-il des questions sur cette modification technique de l'Établissement Public Foncier Régional ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Si je me rappelle ce que l'on m'a dit lors de la Commission du 3 octobre 2014, j'avais demandé si cela pénalisait la Commune et vous m'aviez répondu que oui, mais que vous alliez vous porter garant ; c'est ce qu'il y a marqué. J'ai demandé si ce projet pénalisait la Commune.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur l'Adjoint, je suis étonné. Je n'étais pas là, pour une fois.

M. Marc THOMAS.- Vous aviez dit que vous ne vous porteriez garant que sur les ouvrages que vous alliez – je ne sais plus le terme exact – initier.

Monsieur le MAIRE.- je ne comprends pas ce que cela a à faire avec l'Établissement Public Foncier, on n'a pas d'accord avec eux. Vous devez confondre. Vous avez peut-être des discussions avec Monsieur GUILLON que je ne connais pas.

M. Marc THOMAS.- Ce n'est pas grave.

Monsieur le MAIRE.- Dans ce dossier, Monsieur THOMAS, il n'y a rien contre la Commune.

M. Marc THOMAS.- Ce que je demandais, c'est surtout de savoir si cela allait être pénalisant pour la Commune.

M. GUILLEMONT.- Jean GUILLON, dans la présentation, a répondu à votre question.

M. Jean GUILLON.- Si nous achetons des biens avec l'aide de l'EPFR et si nous ne réalisons pas le projet prévu, à un moment donné, il faudra racheter ces biens.

Monsieur le MAIRE.- C'est classique.

M. Jean GUILLON.- Si l'EPFR fait des emprunts pour acheter ces biens et si l'on est obligé de garantir les emprunts, finalement, c'est un peu pareil.

Monsieur le MAIRE.- Je vois Madame KERAUDY me sourire, mais cela n'a rien à voir avec les bailleurs, je le répète. Sur cette question 35, une fois que Monsieur THOMAS a été rassuré par Monsieur GUILLEMONT, est-ce que nous pouvons passer au vote ?

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix
Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 36 – Acquisition à titre gratuit de la parcelle AS 62 – rue des Rosiers

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- C'est une parcelle, rue des Rosiers, qui appartient à une espèce de petit lotissement et sur laquelle il y a un poste de transformation. Je vous propose d'accepter l'acquisition, au profit de la Commune, et à titre gratuit, de cette parcelle et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Monsieur le MAIRE.- À titre gratuit, c'est toujours très sympathique.

M. Jean GUILLON.- il faudra qu'on l'entretienne, mais cela sert à tout le monde, puisqu'il y a un transformateur.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix
Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 37 – Déclassement d'environ 195 m² du domaine public situé rue Marcel Pagnol à la Carraire

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- Vous avez le schéma au dos de cette délibération. Vous voyez qu'entre les lots il y a une espèce de chemin piétonnier et une parcelle publique sur laquelle il n'y a strictement rien. À une époque, peut-être qu'elle était une espèce de jardin public et, aujourd'hui, il n'y a plus rien qui s'y passe. Il y a surtout des gens qui viennent boire

des cannettes et les laissent, etc. Les gens qui sont autour de cette parcelle nous ont demandé de pouvoir acheter une partie de ces terrains. Pour ce faire, il faut d'abord déclasser le domaine public et, après, nous passerons une délibération pour leur vendre ces terrains au prix des Domaines.

Monsieur le MAIRE.- On en aura d'autres, puisque je vous rappelle que l'on a proposé cela aux Conseils de quartier, notamment, et lors de nos visites multiples et variées, avec Monsieur PEYRO. Il y a des endroits où, franchement, la Commune ne tiendra pas le nettoyage et qui posent des problèmes de relation de voisinage, d'incivilités ou autres et ne servent plus à rien du tout dans le domaine public. On propose donc plutôt aux propriétaires de se mettre d'accord – ce n'est pas toujours le cas – pour essayer de trouver des solutions. Nous, pour l'instant, nous déclassons et, ensuite, nous verrons les Domaines, etc. Cela arrivera au moment opportun.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 38 – Déclassement d'environ 11 m² du domaine public supportant des escaliers donnant rue Mireille à Miramas-le-Vieux

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- Là, c'est vraiment d'un intérêt totalement particulier. L'affaire se passe à Miramas-le-Vieux. Nous nous sommes aperçus, et ce n'est pas le seul endroit, surtout dans le vieux village, que, parfois, les escaliers pour sortir des maisons ont carrément été construits sur le domaine public, puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Nous avons donc décidé, sur demande de certains propriétaires – là, nous en proposons deux – de déclasser ce domaine public pour qu'il repasse au domaine privé. Après, on fera une vente ou une donation, je ne sais pas. Est-ce que l'on va faire payer 11 m² pour racheter des escaliers ? Je n'en sais rien. On vous propose le déclassement de cette parcelle.

Monsieur le MAIRE.- Il y a deux marches.

M. Jean GUILLON.- Non, il y a plus de deux marches. Il y a quatre ou cinq marches.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas le même prix, Monsieur GUILLON !

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 39 – Avis sur le dossier d'enquête publique relative à la demande de l'EPAD Ouest Provence en vue de procéder à l'aménagement de la ZAC de la Péronne

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- Vous savez que nous sommes en train de créer une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) qui est en train de se réaliser sur la Péronne et il y a une enquête publique qui a trait à la loi sur l'eau. J'ai vu que des gens sont venus la consulter. En ce moment, tous les jours, vous pouvez consulter le dossier de cette enquête publique. Le Commissaire enquêteur vient, pour la dernière fois, je crois, vendredi 17 octobre 2014, l'après-midi. Vous êtes invités à émettre un avis, puisque le Conseil Municipal doit émettre un avis. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Monsieur le MAIRE.- Tout le monde sait évidemment de quel dossier il s'agit.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- On a une question.

Monsieur le MAIRE.- Qui veut poser une question ? Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Je voulais savoir où va s'évacuer l'eau pluviale.

M. Jean GUILLON.- L'eau du pluvial va rester, normalement, sur la parcelle.

M. Hervé REBOUL.- C'est bien le souci que j'avais.

M. Jean GUILLON.- L'eau va être filtrée.

M. Hervé REBOUL.- Ce n'est pas le filtrage qui m'incommode. Ce qui m'incommode, c'est que 65 % seront perméabilisés et qu'il n'y aura que 25 % qui pourront récupérer les eaux pluviales. Est-ce que vous comprenez ?

M. Jean GUILLON.- Je comprends, mais c'est le but d'un bassin de filtration que de prendre les eaux sur une grande surface, de les ramener et de les filtrer.

M. Hervé REBOUL.- Quelle est la superficie du projet ? C'est 33 à 34 hectares. Multipliez par 100 millimètres et regardez ce que cela fait. Il y aura saturation.

Monsieur le MAIRE.- Attendez, attendez ! Dans le dossier général, un certain nombre de mesures sont prises, y compris de bassins beaucoup plus importants.

M. Hervé REBOUL.- Oui, les bassins versants, je connais.

Monsieur le MAIRE.- Après, il y a aussi des canalisations de prévues. Tout un travail a été fait sur l'hydraulique. Vous pensez bien que, sur cette ZAC, quelques ingénieurs s'y sont mis. Je n'ai pas ce retour négatif, notamment du cabinet qui avait travaillé sur l'hydraulique. Je pense, au contraire, que les choses sont plutôt bien organisées.

M. Jean GUILLON.- Au contraire, je pense que l'on a presque un dossier-école. C'est la première fois que l'on s'est vraiment occupé de la nappe phréatique. On a travaillé sur cette affaire avec le SYMCRAU. Il y a déjà des bassins de rétention...

M. Hervé REBOUL.- Vous allez construire un bassin de rétention.

M. Jean GUILLON.- Faites abstraction du Village de marques ; le Village de marques aura son propre bassin d'infiltration pour le pluvial, y compris pour remettre de l'eau dans la nappe phréatique avec l'irrigation. Pour la partie publique de la ZAC de la Péronne, côté nord, il y a ce que vous avez vu et le côté sud n'est pas encore fait.

M. Hervé REBOUL.- J'ai regardé le dossier, j'ai étudié le dossier.

M. Jean GUILLON.- En fait, ce qui est fait, c'est tout un système de bassins d'infiltration qui prendront les eaux d'occurrence cinquantennales. Ce sont des pluies de 50 ans dans les études, mais si les pluies sont plus grosses, si on en revient au déluge avec Noé...

M. Hervé REBOUL.- Je ne parle pas du déluge, je dis simplement...

M. Jean GUILLON.- C'est prévu pour cela.

M. Hervé REBOUL.- Si ce terrain est imperméable, puisque vous aurez 65 % imperméables...

M. Jean GUILLON.- Non, Monsieur REBOUL, vous commettez une erreur. Vous commettez une erreur et je vais vous dire laquelle. Maintenant, je comprends ce que vous dites. Les bassins d'infiltration sont prévus pour ce qui est public, c'est-à-dire les routes ou les choses comme cela. Après, à la parcelle, il faudra que les gens fassent pareil.

Monsieur le MAIRE.- Ils auront leur propre système ; on cumulera les deux.

M. Jean GUILLON.- La partie qui va servir est relativement faible, c'est la superficie des voiries, ce qui n'est pas énorme.

M. Hervé REBOUL.- Tout à fait. C'est l'étude du bassin versant, c'est facile à calculer. Ce que je crains, c'est qu'il risque d'y avoir saturation des bassins et l'on n'a pas d'évacuation autres que les bassins.

M. Jean GUILLON.- Mais si ! Après, il y a le pluvial.

Monsieur le MAIRE.- Attendez, Monsieur GUILLEMONT va vous répondre sur cette partie.

M. Gérald GUILLEMONT.- Pour compléter un peu le propos de Jean, dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) que nous avons adopté au mois de juin 2013, il y a des dispositions nouvelles qui résultent du schéma d'assainissement général de la Commune qui a fait l'objet d'une élaboration en même temps que le PLU. Cela détermine effectivement les bassins versants et impose aussi le respect de nouvelles règles concernant les rejets d'eaux pluviales vers les parcelles privées. Le dispositif dont parle Jean impose effectivement des bassins de rétention et, ensuite, vous avez l'obligation de respecter des mesures de rejet.

De mémoire – je n'ai pas encore vu le dossier –, dans cette ZAC, on aura le droit de rejeter ensuite, une fois que les bassins sont pleins, pour des pluies ayant des temps de retour très, très longs (20 ou 50 ans), 5 litres par seconde dans le réseau pluvial général. La première chose qu'il faut retenir, c'est que les dossiers de ZAC et, ensuite, le dossier de permis de construire, qui seront déposés avant d'être instruits, devront respecter les nouvelles règles du plan local d'urbanisme en matière de rejets pluviaux et de traitement des eaux pluviales, soit sur la partie des parcelles privées, soit pour ce qui s'impose à la Commune pour ses propres ouvrages.

Après, il y a autre chose qui est le maintien de l'irrigation, puisque, là, ce sont des eaux qui sont apportées, par des eaux telluriques. Effectivement, des choses sont faites et sont tout à fait exemplaires pour pouvoir recharger la nappe en maintenant l'irrigation.

Monsieur le MAIRE.- Je rajouterai à cela, Monsieur REBOUL, puisque nous étions dans une partie de recours sur ce qui se faisait et que nous ne pouvions pas trop nous étendre, que nous aurons une projection, ici, du projet, évidemment. Vous y découvrirez aussi, puisque vous avez étudié le dossier, que l'on ne prônait pas des parkings goudronnés et qu'il y a des engagements de *green parking*. Honnêtement, dans ce dossier, l'ensemble des études faites me permet de vous dire que, un, on respectera évidemment les normes et le PLU – même plus que cela –, deux, que Jean a raison. Monsieur REBOUL, sur ce dossier, honnêtement, cela fait six ans que l'on y travaille et il est exemplaire dans ses objectifs.

Dans ma bouche, on pourra toujours dire que je défends le dossier, mais certains diront, notamment les syndicats qui gèrent l'eau, et expliqueront comment, pour la

première fois sur un dossier économique, la question de l'Eau a été prise en compte, tant dans le domaine du retour à la nappe phréatique que dans le domaine des flux. On a été très, très loin pour étendre les normes, pas uniquement sur le Village de marques, mais sur l'ensemble de la ZAC.

M. Jean GUILLON.- D'ailleurs, ce que je veux ajouter, c'est que l'on travaille avec le SYMCRAU et que toute une série de testeurs seront mis. Je ne sais plus comment ils appellent cela, ce sont des forages avec des trucs.

M. Hervé REBOUL.- Des piézomètres.

M. Jean GUILLON.- Voilà ! Des piézomètres seront mis à différents points de la ZAC de la Péronne et des ingénieurs du SYMCRAU vont travailler là-dessus. C'est-à-dire que l'on aura un retour de ce qu'il se passe réellement, parce que c'est important. C'est un peu un cas d'école ce que l'on est en train de faire, jamais personne ne l'a fait. Jamais personne n'a dit : « *On prend 50 hectares de foin de Crau au-dessus de la nappe phréatique et, l'eau, on va essayer d'en remettre autant que ce qu'il y avait avant* ». Nous, nous l'avons dit et nous le faisons.

M. Hervé REBOUL.- Ce que je crains, c'est qu'il y ait une évolution du temps, qui change et qui augmente de plus en plus. C'est pareil pour tout Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Il me semble que, sur les questions de l'environnement, on a passé des délibérations, tout à l'heure, qui démontrent la politique de la Ville à son échelle. Maintenant, d'autres enjeux se jouent. Par rapport à vendredi soir où des communes ont beaucoup souffert, nos services ont été dehors, je voulais d'ailleurs remercier les Services techniques qui étaient dehors vendredi, samedi et dimanche et l'élu d'astreinte. Je ne sais pas qui c'était.

M. Gérald GUILLEMONT.- C'était moi.

Monsieur le MAIRE.- Ils m'ont dit qu'ils ne t'avaient pas vu. *Rires.*

On va quand même saluer l'élu d'astreinte qui était endormi. Honnêtement, on s'en est bien tiré, à part sur un manque de gasoil dans une pompe qu'ils avaient oublié de recharger et un monsieur dont la maison a été foudroyée – heureusement qu'il n'y avait personne dedans. Sur Monteau-Le Mas Neuf, je n'ai pas eu d'appel à 6 heures du matin. La solution technique a donc fonctionné.

M. Hervé REBOUL.- Il faut dire que la précipitation n'était pas énorme.

Monsieur le MAIRE.- Comment ! Attendez, Monsieur REBOUL !

M. Hervé REBOUL.- Combien de millimètres sont tombés ?

Monsieur le MAIRE.- Attendez, je peux vous le dire, j'ai la Préfecture en ligne.

Rires.

On a un système électronique maintenant et ils me le disent. En tout cas, c'était moins que le Gard. Là, Monsieur REBOUL, on peut mettre tout ce que l'on veut comme tuyaux, quand c'est la vague, c'est la vague. J'aimerais que nous donnions un avis favorable à la question n° 39.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

N° 40 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN Ouest Provence

Rapporteur : **Monsieur Christian PEYRO**

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICES TECHNIQUES

N° 41 – Rôle irrigation 2014

Rapporteur : **Madame Géraldine BUTI**

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Madame BUTI, je vous demande, ainsi qu'à mon Cabinet, qui est derrière, d'organiser cette rencontre entre le Maire de Saint-Chamas, le Maire de Miramas, les élus concernés, le Sous-Préfet d'Arles et le Président de l'ASA (Association Syndicale Autorisée du Corps des Arrosants de Saint-Chamas et Miramas) . Je voudrais que l'on ait une discussion amicale, « rapidos ». Monsieur THOMAS, vous vous abstenez déjà ! Vous demandez la parole et vous avez la parole.

M. Marc THOMAS.- Je voudrais juste remercier les Services techniques d'avoir modifié l'erreur qu'il y avait sur le document.

Monsieur le MAIRE.- Cela leur va droit au cœur, ils sont touchés.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 42 – Modification du règlement des arrosages

Rapporteur : **Madame Géraldine BUTI**

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Mme Géraldine BUTI.- Avant, il était spécifié que les arrosant étaient redevables de deux tiers de la redevance à Saint-Chamas et un tiers à Miramas.

Madame Géraldine BUTI poursuit la lecture du rapport.

L'article a été réécrit, mais le seul vrai changement est que l'on demande l'attestation notariée à l'ancien propriétaire.

Madame Géraldine BUTI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- C'est avec un profond bonheur que je cède la parole à Monsieur HIGLI dont c'est l'anniversaire ce soir. Il a abandonné son repas familial pour ses 50 ans.

M. Daniel HIGLI.- Merci.

Monsieur le MAIRE.- Joyeux anniversaire, Monsieur HIGLI. Le Conseil vous souhaite un bon anniversaire.

M. Daniel HIGLI.- Merci beaucoup.

Monsieur le MAIRE.- Normalement, il paie une tournée générale.

N° 43 – Sortie d'inventaire, mise à la réforme, vente de matériel roulant

Rapporteur : **Monsieur Daniel HIGLI**

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 44 – Annulation de la délibération n° 183-2014 du 11 juillet 2014 afférente à la « Convention autorisant un raccordement sur une propriété privée située 1, rue de l’Eglise 13140 Miramas dans le cadre des travaux de réhabilitation de l’Eglise Saint-Louis »

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

Monsieur le MAIRE.- Monsieur PEYRO, vous vouliez me demander une autorisation.

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

M. Christian PEYRO.- Il s’agit des toilettes de la sacristie de l’église.

Monsieur le MAIRE.- Il s’agit du débouché de ces travaux.

Rires.

Madame DUMAS, vous avez demandé la parole sur cette question. J’attends vos propos avec bonheur. Passez donc le micro à Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je fais ce que je peux pour arriver à vous dire ce que j’ai à vous dire, puisque j’avais oublié cela durant ce Conseil Municipal. Ce sont les travaux que nous avons engagés au niveau de l’église.

Monsieur le MAIRE.- Oui.

Madame Cécile DUMAS.- Très bien. Cela se fait partout, mais je souhaitais dire que cela pose quand même la question de la laïcité et c’est une question à laquelle on doit véritablement réfléchir. Justement, question de laïcité, il y a une association à laquelle on a fait appel le mandat dernier et qui, en termes de laïcité et de droits de l’Homme, fait tout ce qu’elle a à faire, c’est la LDH (Ligue des Droits de l’Homme) et elle n’a pas eu de subvention cette année au niveau de notre commune.

Monsieur le MAIRE.- Elle ne l’a pas demandée.

Madame Cécile DUMAS.- Si.

Monsieur le MAIRE.- Je ne le crois pas.

Madame Cécile DUMAS.- Si, à deux reprises.

Monsieur le MAIRE.- Je connais bien cela...

Madame Cécile DUMAS.- Moi aussi, moi aussi et j'en suis.

Monsieur le MAIRE.- Je les verrai. Je vais vous répondre, mais, honnêtement, je rappelle que la laïcité est un bien collectif absolument indispensable et qu'elle fait partie des valeurs républicaines. Je rappelle aussi que lors de la séparation de l'État et de l'Église, les bâtiments religieux sont entrés, pour une grande partie d'entre eux, dans le domaine public et nous étions donc en devoir de faire ces travaux, et même d'aller jusqu'au bout des choses, puisqu'il fallait bien qu'il y ait un débouché aux toilettes de la sacristie.

Madame Cécile DUMAS.- Je ne parlais pas de cet exemple. Je vous ai dit que c'est une question à laquelle on doit réfléchir ici et ailleurs.

Monsieur le MAIRE.- Oui et, croyez-moi, on y a réfléchi. On a d'ailleurs été le rappeler, avec le Préfet, il y a peu de temps dans des lieux de culte en rappelant à tous et toutes que la laïcité était règle et que la religion était du domaine personnel. Je vous annonce aussi que nous allons refaire le parvis, mais, après, on arrête. Il fallait le faire et cela fait partie des choses.

Sur la LDH, écoutez, j'appellerai Louis.

Madame Cécile DUMAS.- Il y avait une motion. Il avait demandé à ce que soit votée une motion et la subvention...

Monsieur le MAIRE.- il y a une motion qui traîne, effectivement.

Madame Cécile DUMAS.- C'est sur la réhabilitation des fusillés pour l'exemple en 1914-18.

Monsieur le MAIRE.- Jean-Marie doit voir l'association des anciens combattants.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord, et il y a la subvention.

Monsieur le MAIRE.- C'était lié à une intervention particulière. Je ne veux pas rappeler les choses, mais je les verrai.

Sur la question 44, y a-t-il des questions sur le débouché naturel des choses ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

N° 45 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et de services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

M. Jean GUILLON.- L'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public), je vous rappelle que c'est un groupement d'achat public qui vend tout un tas de choses, du papier toilette à la fourniture de gaz.

Monsieur le MAIRE.- Là, c'est trop !

M. Jean GUILLON.- C'est vrai.

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Je voulais simplement poser une question au sujet de l'UGAP. Est-on obligé de passer par l'UGAP ?

Monsieur le MAIRE.- Non, on n'est obligé de rien, mais toutes les collectivités locales passent par là.

M. Marc THOMAS.- Justement, j'ai eu l'occasion de voir l'UGAP dans un autre domaine, sur un marché de sécurité dans une université.

Monsieur le MAIRE.- Vous étiez concurrent de l'UGAP ?

M. Marc THOMAS.- Non, mais j'ai vu l'UGAP en place et, franchement, c'étaient des tarifs prohibitifs ! Pour les avoir vus à l'œuvre, je me pose franchement des questions.

M. Gérald GUILLEMONT.- Non, techniquement, comme vous l'expliquait Monsieur le MAIRE, on n'est obligé en rien. On a eu une proposition du syndicat mixte du département pour constituer un groupement d'achat, mais on peut aussi agir tout à fait isolément. Cela dit, quand on regarde les conditions proposées à l'UGAP pour le gaz, on est à peu près autour de 20 % en dessous du tarif réglementé, compte tenu de la puissance

d'achat de l'UGAP. Actuellement, la facture de gaz est de l'ordre de 500 000 euros par ans et, pour ma part, je soutiens ce projet qui consiste à contracter avec l'UGAP parce que, sur ce coup, sur l'achat de gaz groupé, ils arrivent à avoir des tarifs tout à fait intéressants sur le marché d'ensemble.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

RAPPORT ADDITIF

N° 46 - Aide financière exceptionnelle à l'Association de Pêche et de Protection du milieu Aquatique de la Touloubre

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Mme Géraldine BUTI.- Ils demandent une deuxième subvention pour une action menée au mois de mars dernier. Ils ont fait appel à un pêcheur professionnel qui est intervenu du 10 au 14 mars sur une pêche aux silures sur le lac de Saint-Suspi. La commande au professionnel leur a coûté 3 000 euros, ils ont participé à hauteur de 1 000 euros, ils ont demandé 1 000 euros de la part de la Fédération Départementale de Pêche et ils nous sollicitent à hauteur de 1 000 euros. En tout, ils nous demandent 1 900 euros pour ces deux actions.

Monsieur le MAIRE.- La silure, comme chacun ne le sait peut-être pas, c'est un « maousse costaud » poisson, mais c'est surtout un poisson qui détruit tout le reste. Chaque année, l'APPAT met des centaines de kilos de poissons pour améliorer la faune, la flore, etc., mais les silures viennent et croquent tous les petits poissons. Cela peut croquer autre chose que les petits poissons d'ailleurs. Nous les avons oubliés ! Vous en rendez-vous compte ? Nous les avons oubliés.

Ne partez pas !

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS, 1 voix Madame Maryline KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Avant de vous donner lecture des décisions du Maire, je dois vous présenter un Directeur nouveau chez nous, Miramasséen depuis peu, qui s'appelle Monsieur Malik MAKHLOUF, le nouveau Directeur des systèmes informatiques et de l'information. Il est ingénieur et s'est lancé à corps perdu pour améliorer notre système. Courage, je crois que vous en aurez, Monsieur, bien besoin. C'est celui qui fût recruté par la Commission recrutement, dont certains d'entre vous font partie. Voilà, Monsieur REBOUL, il est là, il est arrivé et il est déjà noyé. Merci bien, Monsieur MAKHLOUF.

D/ LISTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions de la période allant du 17 juin 2014 au 22 septembre 2014.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, les questions étant épuisées, l'information étant donnée, nous aurons un prochain Conseil Municipal au mois de novembre dont la date n'est pas encore arrêtée définitivement. Notez que ce sera aux environs de la date du 26 novembre. Je vous remercie d'avoir été présents. Je souhaite une excellente soirée et un bon anniversaire à Monsieur HIGLI.

La séance est levée à 21 heures 35.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Maryse RODDE